Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025
ID : 085-258502962-20251128-D123_BUR281125-DE

D123-R281125

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre à neuf heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Christophe HOGARD Guy, PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusés : MM. Stéphane BOUILLAUD, Noël VERDON
Date de convocation : 19 novembre 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Marché 2025-M205 « Exploitation, entretien et maintenance du site de Trivalandes situé sur le territoire de la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron (85) et constitué d'une Unité de Valorisation Energétique et ORganique (UVEOR), d'une unité de production de Combustibles Solides de Récupération (UP CSR) et d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et transport et valorisation du CSR « catégorie chaudières industrielles » produit sur l'UP CSR »

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D169-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché public de prestations de services pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance du site de Trivalandes situé sur le territoire de la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron (85) et constitué d'une Unité de Valorisation Energétique et ORganique (UVEOR), d'une unité de production de Combustibles Solides de Récupération (UP CSR) et d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et pour le transport et la valorisation du CSR « catégorie chaudières industrielles » produit sur l'UP CSR. Il précise que ce marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique (CCP).

Monsieur le Président indique que le marché est décomposé en deux lots, définis comme suit :

- Lot n° 1 : Exploitation des installations de traitement des ordures ménagères de Trivalandes.
- Lot n° 2 : Transport et valorisation du CSR « catégorie chaudières industrielles »

Monsieur le Président précise les caractéristiques du lot n° 1. Celui-ci fait l'objet d'une décomposition en tranches, définies comme suit :

- Tranche Ferme (TF) : Exploitation, entretien et maintenance de l'UVEOR comprenant la production d'un compost de qualité conforme à la norme NFU 44051, exploitation, entretien et maintenance de l'UP CSR, exploitation, entretien et maintenance de l'ISDND
- Tranche Optionnelle 1 (TO1-base) : Exploitation, entretien et maintenance de l'UVEOR comprenant la production de FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères) directement envoyée en enfouissement, exploitation, entretien et maintenance de l'UP CSR, exploitation, entretien et maintenance de l'ISDND y compris l'exploitation et le réglage du réseau de captage du biogaz de l'ISDND et l'exploitation, l'entretien et la maintenance du système Biochaude
- Tranche Optionnelle 1 (TO1-variante exigée) : Exploitation, entretien et maintenance de l'UVEOR comprenant la production et la stabilisation de FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères) avant enfouissement, exploitation, entretien et maintenance de l'UP CSR, exploitation, entretien et maintenance de l'ISDND y compris l'exploitation et le réglage du réseau de captage du biogaz de l'ISDND et l'exploitation, l'entretien et la maintenance du système Biochaude

Monsieur le Président précise que, sous réserve de l'affermissement de la Tranche Optionnelle n°1 (base ou variante exigée) et de sa reconduction, le lot n° 1 est conclu pour une durée maximum de 3 ans et 9 mois, à compter du 1er avril 2026, soit une échéance ultime au 31 décembre 2029.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025
ID : 085-258502962-20251128-D123_BUR281125-DE

A la date limite de remise des offres fixée au 14 novembre 2025 à 12h00, aucune offre n'a été remise pour le lot n° 1.

Monsieur le Président indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 novembre 2025 à 8h30 et qu'après avoir constaté l'absence d'offre pour le lot n° 1 « Exploitation des installations de traitement des ordures ménagères de Trivalandes », elle propose de déclarer le lot n° 1 infructueux, la procédure de passation du lot n° 1 sans suite pour cause d'infructuosité et de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour répondre au besoin qui reste à satisfaire.

Considérant l'absence d'offres pour le lot n° 1,

Considérant, la proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 28 novembre 2025 à 8h30

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Déclarer** le lot n° 1 infructueux en l'absence d'offre et la procédure de passation du lot n° 1 du marché 2025-M205 sans suite pour cause d'infructuosité.
- **Autoriser** le Président à relancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour répondre au besoin qui reste à satisfaire.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Déclare** le lot n° 1 infructueux en l'absence d'offre et la procédure de passation du lot n° 1 du marché 2025-M205 sans suite pour cause d'infructuosité.
- **Autorise** le Président à relancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour répondre au besoin qui reste à satisfaire.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 01/12/2025
Qualité : Président de Trivalis
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 29/11/2025
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président
Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).